



## Commission des finances et des affaires générales

### 01000 - Gestion financière

#### Propositions de Garanties d'emprunts- Organismes de construction - Cession Domial

#### Rapport n° CP/2017/310

#### Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'un maintien de garantie suite à la vente par la SA d'HLM Domial ESH de logements situés à DIEFFENBACH-AU-VAL.

#### SA d'HLM Domial ESH

Par délibération n° CG/1999/504 du 29 mars 1999, le Conseil Général a décidé d'accorder à Domial une garantie à 100% pour financer la réhabilitation d'un immeuble de deux logements situé 18 rue de l'Altenberg à Dieffenbach-au-Val, pour un emprunt d'un montant de 179 383 F (soit 27 346,76 €) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le capital restant dû garanti par le Département à la date du 30 septembre 2016 s'élevait à 17 540,34 €.

La SA d'HLM Domial ESH souhaite vendre l'immeuble situé à Dieffenbach-au-Val.

La SA d'HLM Domial ESH demande au Département l'autorisation de vente avec le maintien de sa garantie sur le solde restant dû tant que la totalité des logements ne sera pas vendue. La vente est destinée prioritairement à l'ensemble des locataires de logements appartenant à la SA d'HLM Domial ESH et domiciliés dans le département.

Le produit de la vente de ces logements devra servir à rembourser l'emprunt garanti à hauteur de 100% du produit de la vente. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, l'emprunt devra être remboursé en totalité. La SA d'HLM Domial ESH devra informer le Département au fur et à mesure de l'état de la vente.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'autoriser la SA d'HLM Domial ESH à vendre l'immeuble de deux logements situé 18 rue de l'Altenberg à Dieffenbach-au-Val, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt suivant tant que la totalité des logements ne sera pas vendue pour un emprunt d'un montant total de 179 383 F (soit 27 346,76 €) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour*

*financer la réhabilitation d'un immeuble de deux logements situé 18 rue de l'Altenberg à Dieffenbach-au-Val.*

*Le produit de la vente de ces logements devra servir à rembourser l'emprunt garanti à hauteur de 100% du produit de la vente. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, l'emprunt devra être remboursé en totalité. La SA d'HLM Domial ESH devra informer le Département au fur et à mesure de l'état de la vente.*

*- approuve par ailleurs les termes du projet d'avenant et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

*- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.*

Strasbourg, le 19/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY